

Avis adopté à la séance plénière du 26 février 2020

Projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales

Déclaration du groupe des Professions libérales

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses révoltes stigmatisant la constante aggravation des inégalités mondiales. Si les contextes géopolitiques diffèrent, ils prennent racine dans l'injustice sociale et une soif de démocratie. Partout les foules appellent à l'égalité, à la justice sociale et à une meilleure répartition des richesses.

C'est dans ce contexte que fin janvier le gouvernement présentait son projet de Loi de programmation aujourd'hui soumis à notre examen.

S'il souligne les avancées notables du projet de Loi, l'avis du CESE apporte à juste titre de nombreuses et précises pistes d'amélioration.

Le groupe des Professions libérales souhaite insister sur trois d'entre elles :

- en premier lieu, la politique de solidarité de la France doit reposer sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. C'est pourquoi il est primordial de réaffirmer dans la Loi le principe selon lequel la spécificité de la politique de solidarité est clairement identifiée dans l'approche 3D (défense / diplomatie / développement) de l'action extérieure de la France ;
- en deuxième lieu, il est essentiel de définir et hiérarchiser les priorités stratégiques de la France en matière de politique de solidarité. La multiplicité des objectifs sectoriels ne devrait pas affaiblir les priorités à donner aux droits des femmes, plus largement à la démocratie sociale et à la structuration des sociétés civiles, à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment par une action volontaire en direction des TPE. Ces priorités doivent aussi s'inscrire dans un contexte de lutte soutenue contre la corruption. Tout cela nécessite que, dans le respect de ses engagements internationaux, la France n'abandonne pas son objectif de consacrer à l'Aide Publique au Développement 0,7 % de son Revenu National Brut ;
- en troisième lieu, la place des acteurs non-étatiques dans la gouvernance doit être confortée dans la Loi car ils sont nombreux à participer à la coopération internationale, dont notamment les organisations professionnelles et on pourrait y adjoindre beaucoup de professions libérales. Plus largement, on ne peut qu'approuver la création d'une Commission indépendante chargée, en toute transparence vis-à-vis de l'opinion publique, d'évaluer l'efficacité de l'Aide publique au développement.

Le groupe des professions libérales partage l'état des lieux complet et la constructive critique du projet de Loi dressée par l'avis, il remercie les rapporteurs et les membres de la section pour leur travail dans des délais contraints. Il a voté l'avis.